

probablement valider son geste. Pourquoi alors induire le Sénat et la Chambre en erreur? Pourquoi se montrer si cachottier quant au droit de propriété? De telles questions valent la peine d'être posées.

Je sais que le député de Gaspé (M. Cyr) ne peut y répondre. Il ne peut lire la pensée du sénateur Langlois et savoir pourquoi celui-ci n'a pas informé le Sénat de tous les faits. Il ne peut approfondir le raisonnement de l'ancien député de Bonaventure et établir pourquoi certaines mesures ont été prises pour aboutir au résultat décrit par le sénateur Langlois.

Le député dit qu'il faudrait déférer cette question à un comité et essayer d'obtenir tous les renseignements pertinents. J'ai tenté d'en trouver pour 1955. C'est-à-dire que j'ai essayé de trouver le compte rendu des délibérations du comité au sujet de cette question lorsque le comité de la Chambre en avait été saisi en 1955. J'ai appris une chose intéressante. Pas un mot à ce sujet dans les délibérations des comités du Sénat ou de la Chambre des communes. Les comités ont dû siéger en 1955 puisqu'ils ont fait rapport du bill à la Chambre avec des amendements, sauf erreur. Des témoins ont dû être entendus. Pourtant aucun compte rendu n'a été publié pour nous éclairer. Je répète qu'il n'existe pas un mot sur ce qui s'est passé à l'un ou l'autre comité en 1955. S'il existait un compte rendu des délibérations du comité du Sénat ou de celui de la Chambre des communes, nous serions peut-être mieux en mesure d'établir toutes les ramifications du bill et de connaître ses antécédents quand il sera déféré au comité approprié de la Chambre.

Jusqu'ici, je n'ai rien dit de notre attitude au sujet de la propriété étrangère. De nos industries. Il est clair que la société en question appartient à des étrangers. Les députés doivent déterrer eux-mêmes les faits se rapportant à la société. Je ne m'en plains pas, car cela fait partie des fonctions des membres du Parlement. Nous devons nous renseigner sur le pourquoi et le comment de tout bill dont nous sommes saisis et nous ne devons pas croire comme paroles d'Évangile les déclarations à ce sujet. On peut découvrir ainsi des tas de choses sur la propriété de la société. Il faudra aller au fond de l'affaire plus tard.

Je le répète, cette compagnie appartient à des intérêts étrangers et est dirigée par des intérêts étrangers. Depuis quelques années, surtout pendant que M. Pearson était premier ministre, un nombre de plus en plus grand d'entreprises canadiennes sont passées sous domination étrangère. D'aucuns estiment que 75 p. 100 de notre économie appartient à des étrangers et qu'elle est dirigée par des personnes qui n'habitent pas notre pays, qui ne

sont pas citoyens du Canada et qui n'y doivent pas allégeance. Leurs décisions ne se fondent pas toujours sur les intérêts du Canada et, dans bien des cas, ils sont à l'abri de tout contrôle efficace de la part du gouvernement canadien. C'est une situation scandaleuse.

J'ai cru un jour que notre pays devenait propriétaire d'une plus grande partie de nos biens et de nos industries. Je pensais que notre gouvernement nous aiderait à nous enorgueillir de la vie économique et sociale du Canada. Les choses doivent changer. Tout indique que notre premier ministre et son cabinet nous ont déjà trahis ou s'appêtent à le faire. Ils songent à sacrifier les intérêts du Canada en ce qui concerne le contrôle de notre économie.

Bien qu'il s'agisse d'un bill privé, les affaires de cette compagnie toucheront un grand nombre de Canadiens. Ils sont nombreux au pays ceux qui préconisent une industrie et une économie exclusivement nationales, mais le gouvernement semble avoir choisi la direction opposée. Je ne serais pas surpris de voir le premier ministre et son gouvernement proposer un bill qui permettrait aux compagnies d'assurance et aux diverses institutions financières du pays d'agir à leur guise en se passant de l'autorisation du Parlement. La voie qu'a choisie le gouvernement entraînera, me semble-t-il, la mainmise étrangère sur notre économie. Ce n'est ni plus ni moins qu'une honteuse trahison économique.

Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, que la Compagnie de téléphone de Bonaventure et de Gaspé n'est pas un simple petit commerce rural au Québec.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député pour l'informer que son temps de parole est expiré, mais il pourra avoir quelques minutes de plus s'il y a consentement unanime de la Chambre.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, une des plus importantes questions qui sollicitent le Canada de nos jours c'est celle de la possession étrangère de nos ressources. Si j'avais reçu une formation théologique j'aurais pu, pour illustrer mon argument, relater au complet l'histoire de Jacob et d'Ésaü. On se rappelle, monsieur l'Orateur, qu'Ésaü a vendu son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. S'il y a un peuple à l'heure actuelle qui vend son héritage légitime pour un plat de lentilles c'est bien le peuple canadien. Je pourrais ajouter qu'en Saskatchewan M. Thatcher troque notre patrimoine pour du soufre, mais ce n'est pas de la Saskatchewan que je veux parler pour le moment.